

**SECTION du VAL de l'INDRE  
SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE de TOURAINE  
1916 rue de Tours  
Le Pavillon**

**37320 ESVRES SUR INDRE**

## **Le Fleurissement C'est l'affaire de tous !**

Le végétal accompagne notre vie,  
notre patrimoine bâti, nos loisirs.

Fleurir les abords de sa maison,  
de son balcon, de sa propriété,  
c'est embellir le cadre de vie,  
c'est participer à l'embellissement  
de la commune.

Le fleurissement est un ensemble  
d'associations de végétaux (arbres,  
arbustes, plantes herbacées),  
d'association de couleurs, de senteurs.  
C'est un « tableau vivant »  
qui évolue dans le temps.

Pour vous aider nous vous proposons

Des réunions techniques  
dans le courant de l'année  
(information par voie de presse),

Des visites de sites fleuris,

Des démonstrations de taille,  
de plantation,

Des remises de prix avec projections  
de diapositives de chacun des jardins ou  
sites fleuris visités dans  
chacune des communes.

**Soyez nombreux à fleurir  
pour permettre à votre commune  
d'obtenir 1, 2 ou 3 fleurs.**

**Fleurissement du Val de l'Indre**

**Section Locale de la Société**

**d'Horticulture de TOURAINE**

**Fleurissement 2019**

**CONCOURS  
des Maisons Fleuries**



Fleurir sa fenêtre, son balcon,  
sa cour,  
Embellir les abords de sa maison,  
de sa propriété,  
Entretien son potager, son verger,  
Sont des actes respectueux de  
l'environnement, améliorant son  
cadre de vie et celui de  
sa commune.

**Venez nombreux nous rejoindre.**

Société d'Horticulture  
de Touraine





**FLEURISSEMENT 2019**

**Inscription et renouvellement pour les années suivantes sauf avis contraire de votre part**

CORRESPONDANTS

Azay le Rideau : Mairie

Artannes : Mairie

Chambourg sur Indre : Mairie

Cormery : Mairie

Courçay : Mairie

Esvres : Monsieur FRIOT  
Tél 02.47.26.34.92 - Le Pavillon -  
1916 rue de Tours

Monts : Monsieur Moreau (Trésorier)  
Tél : 02.47.26.62.28 - 3 rue Croix Habert

Pont de Ruan : Mairie

Reignac : Mairie

Saché : Mairie

Sorigny : Monsieur Boisleve Norbert

Truyes : Mairie

Veigné : Monsieur Belot (secrétaire adjt)  
Tél : 02.47.26.29.31 - 4, rue des gdes Vignes

**LES CATEGORIES PROPOSEES**

Maisons individuelles avec jardin visible de la rue

Jardin intérieur (non visible de la rue)

Balcon fleuri

Ferme fleurie

Parc fleuri

Commerce - Hôtel - Restaurant

Usine fleurie

Quartier - Hameau fleuri  
(au moins 3 jardins, balcons fleuris à proximité)

Potager

Après le succès du concours des maisons fleuries,  
2 classements sont proposés :

⊗ Un classement par la commune avec la remise  
des prix organisée par la municipalité (+ section)

⊗ Un classement général sur la vallée de l'Indre  
avec la remise des prix organisée par la section  
du Val de l'Indre

**période de passage du  
printemps : courant avril**  
**Période de passage estival :**  
**14/07 au 05/08**

**Pour tout renseignement : s'adresser  
aux correspondants**

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Commune : .....

- Fleurissement Printanier  
(date limite 05/04/2019)
- Fleurissement Estival  
(date limite 30/05/2019)
- Fleurissement Printanier et Estival  
(date limite 05/04/2019)
- Jardin visible de la rue**
- Jardin Intérieur (non visible de la rue)**
- Balcon Fleuri**
- Ferme Fleurie**
- Commerce (Hôtel, restaurant...)**
- Pied de mur fleuri**
- Parc Fleuri**
- Usine Fleurie**
- Hameau Fleuri (au moins 3 maisons)**
- Potager**

**Les inscriptions sont à adresser soit :**

Auprès de votre correspondant local

Auprès de votre mairie

Au siège de la section du Val de l'Indre

